

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et éducation nationale : publications

Question écrite n° 17824

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la diffusion de son dernier livre en direction des enseignants. Il a en effet annoncé son intention d'envoyer à chacun des 800 000 enseignants des secteurs public et privé sous contrat un exemplaire de son dernier opus sur l'École. Il lui demande donc d'indiquer précisément le coût éventuel de cette opération de promotion commerciale pour le budget de l'État.

Texte de la réponse

Tous les ministres depuis dix ans ont mené des actions de communication sur les grandes orientations de leur politique - Nouveau Contrat pour l'école pour François Bayrou, revue XIIe Siècle pour Claude Allègre, revue Educ'Action pour Jack Lang - ou des campagnes sur des thèmes plus ciblés - Consultation des lycéens pour Claude Allègre, Etats généraux de l'université pour François Bayrou, Le respect ça change l'école pour Jack Lang. Chacune de ces actions a représenté un budget de 2 à 3 millions d'euros, deux à trois fois supérieur à celui de la Lettre à tous ceux qui aiment l'école, qui s'élève à 900 000 euros dont 300 00 pour l'impression sur le budget du CNDP (soit 13 % du budget annuel d'impression) et 600 000 euros sur le budget routage du ministère (soit 15 % du budget annuel). La Lettre à tous ceux qui aiment l'école constitue une introduction à un grand débat public sur l'éducation, sous la forme, d'une part de rencontres thématiques en régions, d'autre part d'une discussion au Parlement. Il était nécessaire que les dix réformes présentées soient également accessibles à tout parent d'élève ou citoyen. La forme du livre s'est donc imposée pour tous, plutôt que, d'un côté, un bulletin officiel spécial pour les personnels du ministère, de l'autre un livre pour le grand public. Le coût de l'un ou l'autre document était d'ailleurs équivalent : 20 centimes d'euros pour un Bulletin officiel spécial (116 pages), 25 centimes d'euros pour la Lettre à tous ceux qui aiment l'école (184 pages, sous une présentation plus maniable et plus agréable). A titre de comparaison, le Nouveau Contrat pour l'école avait été accompagné d'une quinzaine de brochures de 20 à 150 pages, diffusées de 2 500 à 1 million d'exemplaires, pour un coût de 2 millions d'euros. La revue XXIe Siècle a représenté un coût de 4,2 millions d'euros (7 numéros tirés à 1 250 00 exemplaires, pour un coût de 600 000 euros par parution). La revue Educ'Action publiée par Jack Lang, tirée à 1 000 000 d'exemplaires, a coûté, pour chaque numéro, 600 000 euros, soit au total 3 millions d'euros. La Lettre à tous ceux qui aiment l'école représente donc un coût tout à fait raisonnable, par rapport à celui des opérations comparables menées par les précédents ministres. Elle permet à tous, professeurs, parents d'élèves, citoyens concernés par l'avenir de notre école, de se forger leur propre opinion sur les réformes proposées. Conduire une politique active de communication à l'égard des enseignements est, d'ailleurs, l'une des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son récent rapport (avril 2003) sur la gestion du système éducatif. Si deux cents enseignants environ ont décidé de renvoyer au ministère l'exemplaire qui leur avait été remis, plus de 5 000 agents, soit vingt-cinq fois plus, se sont adressés au ministère pour signaler qu'ils n'avaient pas reçu leur exemplaire et en demander l'envoi. Une réponse positive est bien sûr donnée à ces demandes.

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE17824

Auteur: M. Germinal Peiro

Circonscription: Dordogne (4e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17824

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3627 **Réponse publiée le :** 30 juin 2003, page 5241